

Plan Local d'Urbanisme de la commune de FLAMANVILLE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT RELATIVES AUX ZONES 1 AUe et 1 AUeh DU BOURG



VU POUR ETRE ANNEXE A LA
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU :

11 FEVRIER 2008

Le maire :



Les orientations d'aménagement définissent les principes d'aménagement des futures zones à urbaniser (ZONES 1 AUe et 1 AUeht) présentes dans le bourg de FLAMANVILLE. Ces 2 secteurs du bourg sont susceptibles d'être urbanisés à court terme dans le Plan Local d'Urbanisme :

- **La zone 1 AUe** correspond à un secteur bien spécifique au bourg de FLAMANVILLE : le secteur de la mairie et de l'école.
- **La zone 1 AUeht** correspond à un secteur surplombé par des lignes à haute tension (secteur de la poste). Par conséquent, en raison de ces équipements d'infrastructure, les constructions sont limitées et contraintes. Dans cette zone, sont seulement autorisés : les aménagements ou extensions mesurées des bâtiments existants, les installations, équipements et constructions à vocation technique, d'activités, sportive ou de loisirs, les occupations et utilisations du sol liées aux ouvrages publics d'infrastructure (voirie, eau, gaz, électricité, les aires de stationnement paysager, les affouillement ou exhaussements liés à la réalisation de voiries.

Ces 2 secteurs qui possèdent une situation stratégique en cœur de bourg devront à court terme être urbaniser, sous la forme d'un plan d'ensemble, alliant l'activité commerciale, les activités scolaires/ jeunesses et de l'habitat.

Autrement dit, la centralité du bourg de FLAMANVILLE devra s'affirmer à travers cette opération d'aménagement.

Une proposition d'aménagement de ces secteurs a été proposée par les services de la DDE de la Manche.

Elles s'appuient sur les éléments structurants existant dans le secteur :

- le regroupement de l'activité scolaire autour du bâtiment de l'actuelle école primaire
- la création d'un pôle de services entre la mairie et l'actuelle maison des associations largement ouvert à la circulation piétonne
- La création d'une voie de liaison entre le bourg et la centrale
- La création d'une bande d'habitat individuel à l'ouest de la zone à aménager
- L'implantation d'un bâtiment pouvant abriter une ou plusieurs activités commerciales à côté du bureau de poste.

PROPOSITION D'AMENAGEMENT :

Sur la future voie de liaison entre le bourg et la centrale, l'entrée dans le bourg se fait par un plateau surélevé marquant le début de la zone urbaine.

Cette proposition propose l'aménagement d'un mail planté dans la partie nord ouest du secteur.

L'entrée de bourg sera ainsi constituée d'un mail planté. Cet aménagement offrira un nouvel espace public qui pourra accueillir entre autres du stationnement et le marché hebdomadaire.

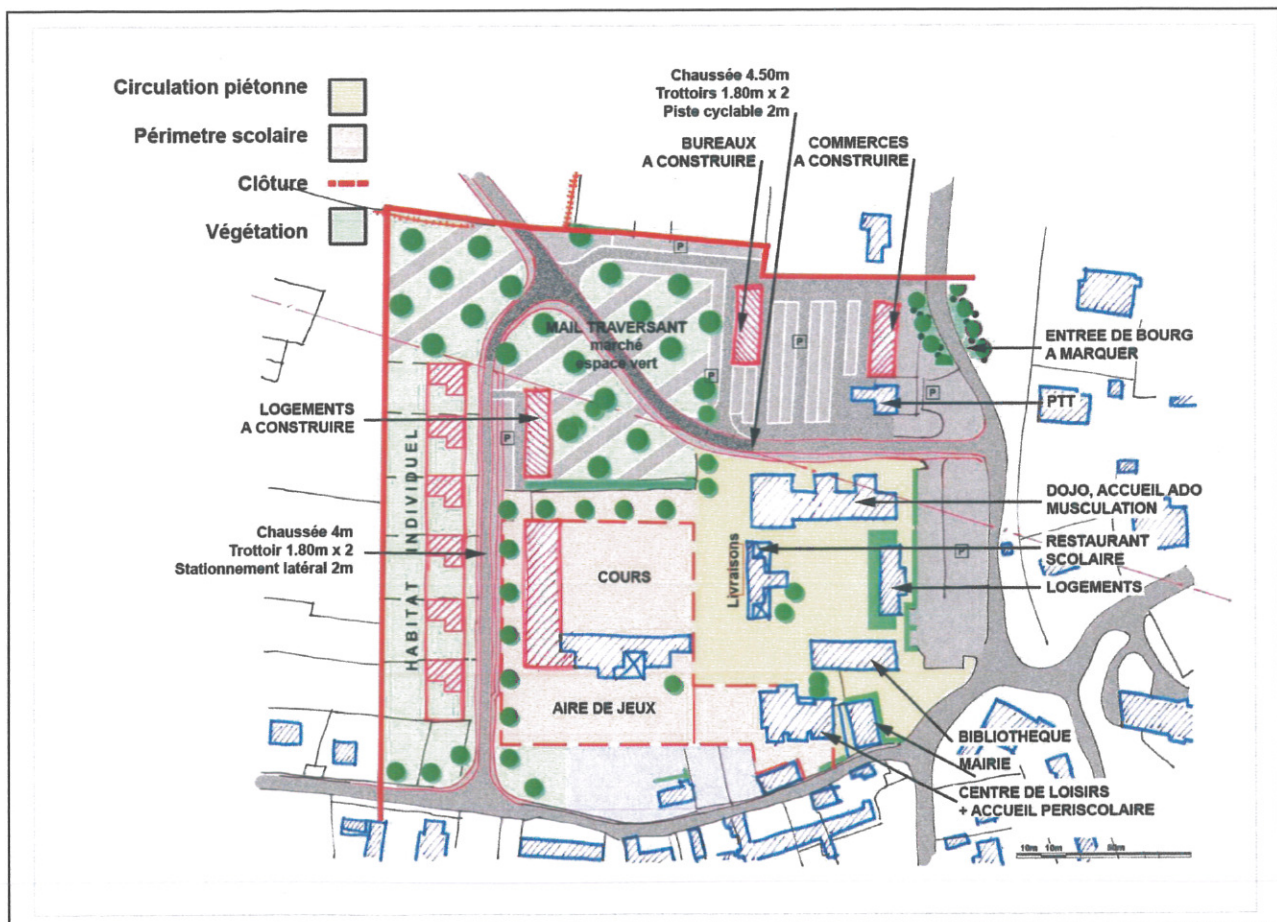
L'entrée dans le bourg à travers cet espace sera un ralentisseur naturel.

Ce type d'aménagement implique un choix soigné des essences et sans doute une taille très régulière afin de répondre aux contraintes liées à la présence des couloirs de lignes.

La construction d'un bâtiment à vocation commerciale sera accompagnée de la création d'un espace de stationnement. Un effort sera fait concernant l'intégration de cette nouvelle construction dans le bourg.

De même, une attention particulière à l'architecture du bâtiment sera portée puisqu'il marquera l'entrée du bourg en venant de DIELETTE.

Aménagement des secteurs 1 AUe et 1 AUeht du bourg de FLAMANVILLE



Source : DDE de la Manche